

LES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

dans les écoles du Manitoba



2024

Données de catalogage avant publication — Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

Les auxiliaires d'enseignement dans les écoles du Manitoba, 2024

Comprend des références bibliographiques.
ISBN : 978-0-7711-6657-0 (pdf)

Tous droits réservés © 2024, le gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour reconnaître les sources originales et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des erreurs ou des omissions se sont produites, veuillez en aviser le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba pour qu'elles soient corrigées dans une édition future. Nous tenons à remercier les auteurs, les artistes et les maisons d'édition de nous avoir permis d'adapter ou de reproduire leur matériel original.

Tout site Web mentionné dans cette ressource peut faire l'objet de changement sans préavis. Les enseignants devraient vérifier et évaluer les sites Web et les ressources en ligne avant de les recommander aux élèves.

Cette ressource est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/assistants/index.html.

Les sites Web sont sous réserve de modifications sans préavis.

Available in English.

Disponible en médias substituts sur demande.

Dans la présente ressource, le genre masculin appliqué aux personnes a été employé dans le seul but d'alléger le texte.

RECONNAISSANCE DES TERRES ET DES TRAITÉS

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 ainsi que sur les terres ancestrales des Anichinabés, Anishiniwaks, Dakotas Oyates, Dénésulines, Ininiwaks, et Nehethowuks. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur la terre natale des Métis de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'intention des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction | 1 |
| Être auxiliaire d'enseignement au Manitoba, ça veut dire quoi? | 2 |
| Le rôle des auxiliaires d'enseignement | 4 |
| Écoles inclusives | 4 |
| L'équipe scolaire | 5 |
| Planification axée sur les élèves | 6 |
| Le plan quotidien | 7 |
| Responsabilités des auxiliaires d'enseignement | 8 |
| Responsabilités générales | 8 |
| Responsabilités en classe | 9 |
| Responsabilités liées à la planification axée sur les élèves | 11 |
| Bibliographie | 15 |

INTRODUCTION

Les droits et les responsabilités en matière d'éducation au Manitoba sont définis dans la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire. La Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés) établit le cadre législatif qui garantit que tous les élèves, particulièrement ceux ayant des besoins d'apprentissage divers, reçoivent les programmes d'éducation appropriés qui favorisent leur participation aux activités scolaires et sociales de l'école.

Les normes pour les programmes d'éducation appropriés (2022) fournissent une orientation et des clarifications aux enseignants sur l'obligation d'enseigner tous les élèves dans des environnements d'apprentissage sûrs, accueillants et inclusifs à l'école et en salle de classe. Selon la philosophie d'inclusion du Manitoba, c'est par des expériences d'apprentissage différenciées et centrées sur les élèves que les enseignants titulaires de la maternelle à la 12^e année peuvent répondre aux divers capacités, intérêts et besoins d'apprentissage de leurs élèves. Quand les enseignants planifient efficacement en vue de tenir compte de la pleine diversité des élèves de leur classe, les élèves qui apprennent différemment ont plus de possibilités d'apprendre de manières qui répondent à leurs besoins, ensemble avec leurs camarades de classe.

Ce document décrit les rôles et les responsabilités des éducateurs en matière de programmes d'éducation appropriés, et le rôle des auxiliaires d'enseignement parmi les diverses ressources et soutiens disponibles dans les écoles et les classes inclusives. Sous la direction de l'enseignant titulaire et sous la supervision du directeur d'école, les auxiliaires d'enseignement appuient la mise en œuvre de programmes d'éducation appropriés. Cette relation professionnelle mise sur une vision commune de l'inclusion significative, des esprits ouverts, une forte communication et le travail d'équipe pour favoriser l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle par les élèves dans leurs environnements d'apprentissage et dans la vie. (Voir *Les normes pour les programmes d'éducation appropriés* à www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep_fr.pdf.)

L'inclusion : une philosophie manitobaine

La Loi sur les écoles publiques renforce la philosophie d'inclusion du Manitoba, lequel repose sur les principes suivants :

L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée et appréciée tout en se sentant en sécurité. Une collectivité inclusive est elle-même dynamique et évolue au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une collectivité inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent en tant que membres de la à titre de citoyens.

Les Manitobains voient dans l'inclusion une source d'enrichissement qui sert à augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous assurons davantage un milieu qui favorise un meilleur avenir pour tous les Manitobains.

Au Manitoba, il incombe aux divisions scolaires d'établir :

- les pratiques d'embauche;
- les exigences d'orientation et de formation;
- l'offre de possibilités de formation;
- les affectations financières visant la formation;
- l'allocation du temps des auxiliaires d'enseignement;
- la supervision et l'évaluation des auxiliaires d'enseignement par le personnel professionnel;
- le processus d'affectation d'un auxiliaire d'enseignement à une salle de classe ou à un élève particulier.

Être auxiliaire d'enseignement au Manitoba, ça veut dire quoi?

Perspectives historiques

Le système d'éducation du Manitoba a évolué au cours des 60 dernières années, passant de l'exclusion à l'inclusion. Jusqu'à dans les années 1960, les élèves handicapés étaient exclus du système scolaire public au Manitoba, comme dans beaucoup d'autres endroits. Le passage progressif de la ségrégation à l'intégration s'est traduit par la scolarisation des élèves handicapés dans des écoles spéciales, puis dans des programmes et des classes spéciales au sein des écoles publiques (BLAIS et VAN CAMP; DUCHESNE et AUCCOIN; LUTFIYYA et VAN WALLEGHEM). Au fur et à mesure que le Manitoba s'éloignait de la ségrégation, les élèves handicapés étaient de plus en plus souvent intégrés dans des classes composées d'élèves du même âge. En 1989, le système d'éducation publique du Manitoba avait adopté une politique visant à fournir l'environnement le plus favorable possible aux élèves ayant des besoins particuliers. La conséquence de cette évolution fut un afflux d'auxiliaires d'enseignement dans les écoles et les divisions scolaires (DUCHESNE et AUCCOIN).

L'intégration s'est traduite par une augmentation des possibilités d'apprentissage et des activités sociales pour les élèves au cours des années 1980. Dans les années 1990, les attentes se sont donc accrues pour que tous les élèves participent à la vie sociale et scolaire de leur établissement. Au cours de ces décennies, les parents ont multiplié les actions pour que les enfants handicapés bénéficient de chances équitables en matière d'éducation (Association pour l'intégration communautaire – Manitoba) et les droits de la personne ont progressé. Au niveau national et international, les systèmes scolaires se sont éloignés d'un modèle de soins et de soutien social pour les élèves handicapés. À la place, un modèle d'inclusion s'est formé et les auxiliaires d'enseignement ont fait de plus en plus partie d'une gamme de services destinés à tous les apprenants dans la salle de classe (CAUSTON et MACLEOD).

Au Manitoba, le renouvellement des programmes d'études au milieu des années 1990 a changé les attentes en matière de programmes d'études pour les élèves handicapés. Les programmes d'études étaient désormais axés sur les résultats d'apprentissage attendus. Il en a résulté des attentes élevées en matière d'apprentissage pour tous les élèves ainsi que la disparition du groupement par aptitudes dans les écoles secondaires. Au même moment, l'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté au Manitoba (1995-1998) était en cours, ouvrant la voie à un modèle inclusif de prestation de services dans les écoles du Manitoba.

Le suivi de l'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba) a conduit à l'adoption du principe d'inclusion du Manitoba, en vertu duquel la meilleure politique d'« éducation spéciale » est inclusive et fournit une gamme de services aux élèves.

Dans le cadre d'une politique d'inclusion, le premier choix est d'éduquer les élèves dans des classes ordinaires, rassemblant des enfants du même âge, et dans des écoles de quartier. Cette approche reconnaît que tous les élèves ont besoin d'un soutien à un moment ou à un autre de leur scolarité.

L'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté a débouché sur une proposition de modification de la Loi sur les écoles publiques visant à donner à tous les élèves le droit à une éducation appropriée. La Loi modifiant la loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés), promulguée en 2005, a rendu obligatoire la participation des élèves à des programmes d'éducation appropriés en classe parmi leurs pairs.

Auxiliaire d'enseignement : définition

Auxiliaire d'enseignement est un terme général qui englobe tous les paraprofessionnels embauchés pour aider le personnel enseignant à se procurer les programmes éducatifs et à les mettre en œuvre dans les écoles. Leurs responsabilités sont déterminées en fonction des besoins de la division scolaire. Les divisions scolaires utilisent un éventail de titres, de descriptions et de catégories de postes pour délimiter les fonctions particulières et les exigences de formation afin de répondre au contexte et aux besoins locaux. Par conséquent, les responsabilités quotidiennes de l'auxiliaire d'enseignement peuvent varier en fonction du titre, de la description et de l'affectation de son poste, lesquels doivent être conformes au Règlement du Manitoba 23/2000.

Le Règlement sur les personnes chargées du soin et de la garde des élèves (R.M. 23/2000), pris en application de la Loi sur l'administration scolaire, stipule que les paraprofessionnels sont sous la surveillance directe du directeur ou sous celle de l'enseignant que le directeur désigne. Le directeur ne peut pas leur assigner des attributions visant l'organisation ou la gestion d'une classe, la planification des stratégies d'enseignement ou la direction des expériences d'apprentissage des élèves, y compris l'évaluation de leurs besoins individuels, le choix du matériel nécessaire pour répondre à ces besoins et l'évaluation de leurs progrès.

<https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/023-2000.php?lang=fr>

LE RÔLE DES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Écoles inclusives

Les écoles inclusives offrent un environnement d'apprentissage accessible à tous les élèves, où ceux-ci peuvent apprendre, se développer, participer pleinement au sein de leur communauté scolaire et profiter de tous les avantages auxquels ont droit les membres de la collectivité. Les auxiliaires d'enseignement apportent une contribution importante au fonctionnement de l'école et à l'éducation de tous les élèves.

Les divisions scolaires et les écoles fournissent un ensemble de services et de ressources répondant aux besoins et aux capacités de tous les élèves, y compris les services fournis par les auxiliaires d'enseignement. Le discernement et les compétences du personnel enseignant et des personnes qui les assistent sont essentiels pour garantir l'accès à un enseignement de qualité (CAUSTON et MACLEOD; GIANGRECO). Les expériences d'apprentissage inclusives et les activités connexes nécessitent une planification, une organisation, une programmation et une coordination professionnelles de la part de l'enseignant. Les auxiliaires d'enseignement peuvent renforcer certains aspects de ce travail à différentes étapes du processus d'apprentissage. Ces paires d'yeux et de mains supplémentaires peuvent être inestimables pour ce qui est du fonctionnement harmonieux de la classe, l'enseignant jouant son rôle de chef de file et l'auxiliaire d'enseignement lui apportant son soutien.

Le personnel enseignant coordonne un volume élevé d'activités et de changements dans l'environnement dynamique d'une classe ordinaire. Les auxiliaires d'enseignement jouent un rôle important dans le soutien de l'apprentissage en encourageant la participation et l'implication, en modelant et en renforçant les compétences et les attitudes que facilite l'enseignant, et en consignait les observations et autres données objectives selon les instructions de l'enseignant. Il peut s'agir, parfois, d'aider l'enseignant à effectuer des tâches administratives ou des travaux préparatoires.

Lorsque le soutien de l'auxiliaire d'enseignement est jugé approprié, il est important de surveiller ce soutien pour que les élèves ne deviennent pas trop dépendants des adultes ou qu'ils ne soient pas liés à eux d'une manière qui pourrait nuire à leur autonomie personnelle, à leur identité ou à leur sentiment d'appartenance. La détermination et la mise en œuvre de stratégies qui favorisent la réussite scolaire et les perceptions et interactions positives avec les pairs sont essentielles à la mise en place des programmes d'éducation appropriés.

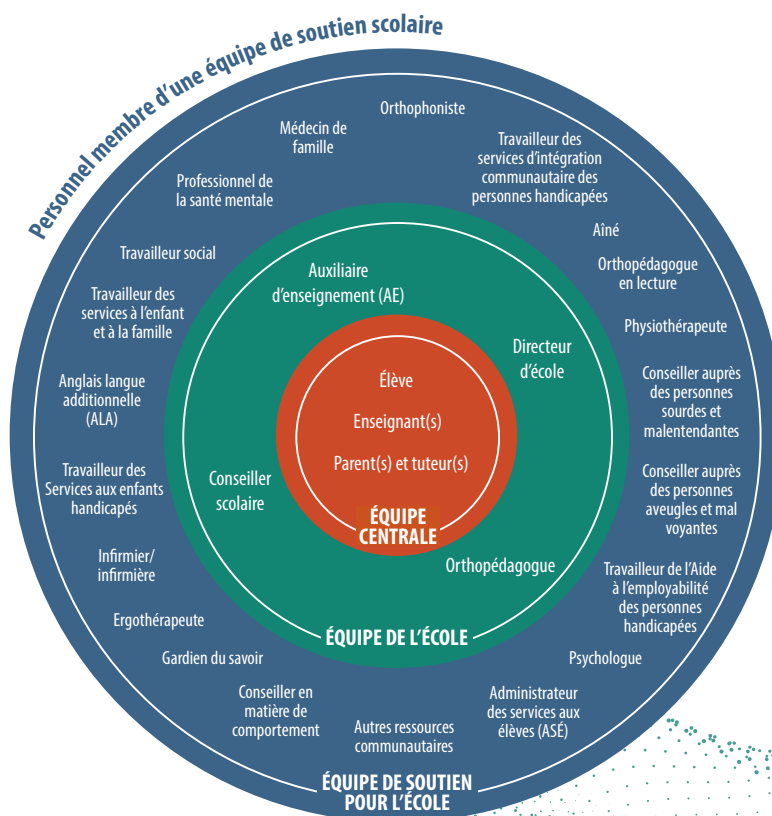
Les auxiliaires d'enseignement supervisent les élèves sous la surveillance du directeur, ce qui implique le respect des horaires et des plans de supervision basés sur les directives et les procédures de l'école.

L'équipe scolaire

Tout élève pourrait exiger un plan, un programme et des documents axés sur l'élève, y compris ceux qui ont des capacités et des besoins particuliers en matière d'apprentissage. Au Manitoba, les programmes d'éducation appropriés sont issus d'un processus de collaboration entre l'école, la famille et la collectivité, dans le cadre duquel les communautés scolaires créent des milieux d'apprentissage et offrent des ressources et des services qui répondent aux besoins de tous les élèves en matière d'apprentissage et sur les plans affectif et social. Les équipes de soutien de l'élève se chargent de la planification pour tout élève fréquentant une école au Manitoba qui a besoin de soins et de soutien pour une courte période, une période plus longue ou pendant tout son parcours scolaire.

Pour la plupart des élèves, les programmes d'éducation appropriés correspondent au programme d'études provincial. Certains élèves peuvent avoir besoin de soutien supplémentaire pour accéder au programme d'études. Pour un plus petit nombre d'élèves, il peut s'avérer nécessaire de fixer des résultats d'apprentissage hautement personnalisés en plus ou hors du programme d'études provincial.

Pour tous les élèves, la planification de l'éducation commence avec une équipe centrale et reflète, dès le départ, des valeurs inclusives et des approches holistiques centrées sur l'élève. Cette équipe centrale est composée de l'élève, des enseignants de l'élève et des parents et tuteurs de l'élève, qui peuvent inclure des membres de la famille élargie tel que les grands-parents, les tantes et les oncles.



Planification axée sur les élèves

Tous les membres de l'équipe font partie d'un système plus vaste conçu pour améliorer la réussite de tous les apprenants. L'équipe scolaire travaille dans le cadre de modèles de prestation de services divisionnaires qui renforcent le principe d'inclusion du Manitoba et facilitent la distribution efficace d'une gamme de services au niveau de l'école. Il est utile pour les auxiliaires d'enseignement de comprendre les modèles de prestation de services utilisés et le rôle qu'ils y jouent.

Sous la direction du personnel enseignant et avec la formation fournie par d'autres professionnels, les auxiliaires d'enseignement peuvent aider à mettre en œuvre les plans que l'équipe de services aux élèves élabore spécifiquement pour ceux-ci.

Lorsqu'un enfant a besoin d'un plan axé sur l'élève, un membre professionnel de l'équipe scolaire est désigné comme gestionnaire de cas. La gestion de cas est une démarche coopérative qui comprend l'évaluation, la planification, la facilitation et la défense du droit de l'élève à bénéficier de ressources et de services qui répondent à ses besoins. Il incombe au gestionnaire de cas de superviser la coordination et la mise en œuvre du plan.

Un plan axé sur l'élève est un document qui sert d'outil de planification, de tenue de dossier et de communication. Un large éventail d'élèves ayant des forces et des besoins très différents peuvent recevoir des services par l'entremise de la planification axée sur les élèves, et chaque plan qui en découle est propre à l'élève pour qui il est conçu.

Il doit aussi faciliter un accord efficace dans lequel les membres de l'équipe se considèrent comme des participants respectés dans le processus de planification et s'engagent à assumer leur rôle et leurs responsabilités dans la mise en œuvre du plan. Il est essentiel de clarifier les responsabilités des membres de l'équipe dans le cadre du processus de planification. Les décisions concernant le processus peuvent porter sur la participation aux réunions, la manière dont les renseignements seront communiqués et le suivi du plan. Le rôle de soutien que joue l'auxiliaire d'enseignement doit être clairement défini et compris par tous les membres de l'équipe.

Prenons l'exemple d'une réunion sur les programmes d'éducation à laquelle participe l'enseignant. L'auxiliaire d'enseignement peut faire part à l'enseignant de ses observations sur les élèves, avant la réunion. Les auxiliaires d'enseignement peuvent recevoir une formation et des instructions pour assurer une mise en œuvre efficace des stratégies, outils et technologies recommandés par d'autres professionnels tels que les spécialistes scolaires, les praticiens en santé mentale ou les conseillers pédagogiques pour les élèves sourds et malentendants ou les élèves aveugles ou malvoyants. En tant que membre principal de l'équipe, l'enseignant est responsable en dernier ressort de la programmation éducative de tous les élèves de la classe. L'enseignant supervise l'élève au quotidien et donne des instructions à l'auxiliaire d'enseignement qui appuie la mise en œuvre du plan.

Pour que les processus, décisions et responsabilités partagés soient clairs, il est important que les membres de l'équipe communiquent ouvertement, honnêtement et respectueusement (ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION; MANITOBA TEACHERS' SOCIETY; ELK ISLAND PUBLIC SCHOOLS). Le fait que tous les membres de l'équipe prennent le temps d'examiner et de comprendre les normes, protocoles et structures de communication de la division ou de l'école peut renforcer l'efficacité de l'équipe et faciliter la résolution des problèmes.

La communication et la collaboration sont essentielles aux programmes d'éducation appropriés. La connaissance des méthodes pédagogiques inclusives en classe, des processus de planification axée sur les élèves et de la terminologie permet de clarifier les responsabilités des auxiliaires d'enseignement. Elle permet également une communication plus efficace avec les élèves, le personnel enseignant et les autres membres de l'équipe. La communication continue et régulière avec les auxiliaires d'enseignement permet de les informer des attentes de travail et de tout changement apporté à celles-ci.

Le plan quotidien

La planification axée sur les élèves est d'autant plus efficace que les décisions relatives aux programmes se répercutent dans l'enseignement quotidien et que les stratégies de mise en œuvre sont utilisées systématiquement. Le plan quotidien lie explicitement le plan de l'élève à l'enseignement qui a lieu chaque jour de façon continue. Il indique précisément comment, quand et par qui chaque stratégie et chaque forme de soutien seront appliquées. Le plan quotidien est établi en fonction de l'horaire et des activités quotidiennes de l'élève et est ajusté à mesure que cet horaire et ces activités changent.

Chaque membre de l'équipe participant à la mise en œuvre d'un plan axé sur l'élève, y compris les auxiliaires d'enseignement, dispose d'une copie du plan quotidien. Lorsque les membres de l'équipe mettent en œuvre le plan quotidien, ils font des observations, communiquent régulièrement et recueillent des données de façon continue. Il peut être utile de prévoir un espace sur le plan pour que les membres de l'équipe puissent noter leurs observations. Le plan quotidien est un outil de communication et de consignation efficace qui permet à l'enseignant de coordonner la planification axée sur les élèves et de superviser les mesures de soutien mises en place en ce qui concerne la planification et l'emploi du temps de l'ensemble de la classe.

RESPONSABILITÉS DES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Responsabilités générales

L'administration de l'école ou de la division scolaire fournit aux auxiliaires d'enseignement, préalablement à leur entrée en fonction, des descriptions de poste et des renseignements décrivant les responsabilités générales communes à tous les auxiliaires d'enseignement employés par la division. Certaines divisions scolaires fournissent ces renseignements sous la forme d'un manuel qui fait également référence à la législation provinciale et aux politiques divisionnaires visant le rôle des auxiliaires d'enseignement.

Les responsabilités des auxiliaires d'enseignement doivent être conformes à la législation, aux normes et aux directives provinciales, notamment en ce qui concerne les programmes d'éducation appropriés, le respect de la diversité, la sécurité et l'appartenance dans les écoles ainsi que le document *Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage – Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* (Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba).

Parmi les autres responsabilités essentielles des auxiliaires d'enseignement, on peut citer la compréhension manifeste des éléments suivants :

- la différence de responsabilités entre le personnel professionnel et le personnel de soutien, y compris les limites de leurs rôles (Règlement sur les personnes chargées du soin et de la garde des élèves, R.M. 23/2000);
- les politiques et pratiques de l'école et de la division scolaire qui s'appliquent aux affectations en cours;
- les attentes et procédures en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail;
- la conduite appropriée à l'environnement scolaire, y compris les normes de comportement applicables ou le code de conduite du personnel;
- la préparation au jour le jour et le respect des horaires et des procédures scolaires, y compris les plans quotidiens pour les élèves;
- les exigences de confidentialité concernant les renseignements sur les élèves;
- la communication appropriée avec le personnel enseignant et les autres professionnels ainsi qu'avec la famille et les membres de la communauté;
- les avantages d'une participation active aux possibilités de perfectionnement du personnel;
- les signes de mauvais traitements chez les enfants ainsi que les exigences et les protocoles concernant leur signalement.

L'administration de la division scolaire s'occupe habituellement de l'embauche des auxiliaires d'enseignement et de l'allocation de leurs heures dans les écoles. Une consultation avec les directeurs d'école et le personnel enseignant permet de déterminer les connaissances et aptitudes requises pour les affectations des auxiliaires d'enseignement.

Responsabilités en classe

Dans les écoles inclusives, le personnel enseignant maximise l'accès à l'apprentissage en utilisant les principes de la conception universelle et de l'enseignement différentiel pour répondre aux divers besoins et capacités d'apprentissage de tous les élèves. Le personnel enseignant tient compte de la diversité de la classe, en concevant des expériences d'apprentissage qui favorisent l'interaction entre pairs et permettent à tous les élèves de travailler avec tous les adultes de la classe.

Cette planification crée une dynamique entre l'enseignant et l'auxiliaire d'enseignement qui est à la fois axée sur l'élève et harmonieuse, tout en donnant accès à un plus grand éventail de modes d'apprentissage scolaire et social pour tous (CAUSTON-THEOHARIS; STOCKELL; GIANGRECO et SUTTER; GIANGRECO). Les activités peuvent être scolaires, sociales ou liées aux besoins et aux plans particuliers des élèves. Elles peuvent se dérouler dans des situations et des cadres variés, allant du soutien universel en classe au soutien ciblé ou au travail de groupe, en passant, à l'occasion, par le travail personnalisé avec un élève.

Parfois les élèves ont besoin de plus de temps, de pratique guidée et d'encouragement soutenu pour sentir qu'ils peuvent accomplir une tâche. Les auxiliaires d'enseignement doivent connaître les forces, les besoins et les préférences propres à chaque élève en matière d'apprentissage et être attentifs aux différences individuelles telles que les réactions émotionnelles. Cela peut contribuer à réduire les obstacles à l'apprentissage, à établir des relations positives avec les élèves et à favoriser un sentiment d'appartenance et de bien-être, augmentant ainsi l'efficacité du soutien.

Effectuées sous la direction d'un enseignant, les tâches quotidiennes des auxiliaires d'enseignement se chevauchent souvent et comprennent une modélisation systématique des attentes. Cela requiert de l'organisation et la capacité d'accomplir plusieurs tâches en même temps. Des exemples de responsabilités en classe sont présentés dans le tableau 1. Ces exemples ne sont ni exhaustifs ni prescriptifs. Ils illustrent les types de tâches simultanées qui relèvent des meilleures pratiques pour un auxiliaire d'enseignement au Manitoba.

Tableau 1 – Exemples de responsabilités d’un auxiliaire d’enseignement en classe

| Domaine | Compétences |
|------------------------|--|
| Apprentissage scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • souligner les points forts, les intérêts et les connaissances préalables des élèves • faire participer les élèves à une gamme d’expériences d’apprentissage à l’école et dans la communauté, y compris dans le cadre d’un programme académique fonctionnel et de l’enseignement vocationnel • aider les élèves à atteindre des objectifs individuels tout en participant à la classe avec des camarades d’âge approprié • présenter les nouvelles compétences avec clarté et précision • observer et noter les interventions des élèves de façon objective et transmettre ces renseignements à l’enseignant • faire fonctionner et entretenir des appareils, de l’équipement et des technologies spécialisés, et en superviser l’utilisation par les élèves |
| Autonomie | <ul style="list-style-type: none"> • fournir du temps et de l’espace pour permettre l’autonomie • montrer l’exemple et encourager les élèves à faire des choix et à communiquer leurs besoins • aider à l’élaboration et à l’utilisation de matériel favorisant l’autonomie (par exemple, supports visuels, formats substitués, tâches autonomes) • aider les élèves à généraliser leurs nouvelles compétences dans d’autres environnements (par exemple, entre les cours, dans le cadre d’une formation vocationnelle) • apporter des soutiens sous la direction du personnel enseignant et conformément aux plans axés sur l’élève, le cas échéant |
| Autres tâches | <ul style="list-style-type: none"> • fournir un soutien aux élèves et à l’ensemble de l’école en dehors des heures d’enseignement (par exemple, tâches de supervision, programmes de récréation de remplacement, clubs, programme de petit-déjeuner) • utiliser de l’équipement au niveau de compétence requis pour les tâches en cours, en respectant les exigences en matière de sécurité • prodiguer les premiers soins • administrer des médicaments et remplir tous les documents connexes en utilisant le format et la terminologie appropriés* • remplir les formulaires d’accident, de blessure ou d’incident, au besoin |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> • modéliser et utiliser un langage et un ton adaptés à l’élève et à la situation • favoriser la participation des élèves de manière respectueuse et discrète • laisser à l’élève le temps de répondre avant d’intervenir • inciter discrètement à la communication à l’aide d’indices auditifs, non verbaux ou visuels • modéliser l’utilisation de calendriers et de systèmes visuels pour améliorer la communication • modéliser l’utilisation systématique des dispositifs de communication et des technologies d’assistance • comprendre les modes de communication non verbale, tels que le comportement |

**Une division scolaire peut confier la responsabilité de l’administration des médicaments à un auxiliaire d’enseignement*

| Domaine | Compétences |
|--------------------------------------|--|
| Régulation émotionnelle et bien-être | <ul style="list-style-type: none"> • modeler et faciliter le bien-être socioémotionnel et le développement de relations positives avec le personnel et les pairs • communiquer calmement et respecter des limites et des attentes claires • préparer les élèves à des transitions sûres et les faciliter • comprendre comment la capacité d'un élève de fonctionner à l'école est influencée par les facteurs de stress ou les déclencheurs dans son environnement • modeler et renforcer les stratégies et techniques d'autorégulation (corégulation) • modeler et mettre en œuvre des stratégies et des techniques de désescalade et de réponse aux situations de crise, conformément aux politiques et procédures de l'école ou de la division scolaire |
| Sécurité et sentiment d'appartenance | <ul style="list-style-type: none"> • favoriser un climat de sécurité et de respect physiques et culturels • créer des relations de confiance positives et respectueuses avec les élèves • faciliter les interactions positives entre pairs • promouvoir un sentiment d'appartenance pour tous; aider les élèves à s'intégrer et à participer à tous les aspects de la journée scolaire • aider les élèves à résoudre les conflits interpersonnels en suivant des processus et des stratégies propres à l'école, à la classe et à l'élève • préparer les élèves aux transitions tout au long de la journée scolaire • répondre aux besoins urgents des élèves selon les instructions de l'administration |

Responsabilités liées à la planification axée sur les élèves

L'équipe scolaire peut juger nécessaire de fournir des services ou des programmes spécialisés à des élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers (sur le plan intellectuel, socioaffectif, comportemental, sensoriel ou physique, ou encore en matière de communication ou de soins de santé complexes).

Les auxiliaires d'enseignement appuient la mise en œuvre des plans axés sur l'élève qui permettent aux élèves d'accéder aux programmes d'éducation appropriés. Recommandés par des spécialistes scolaires, des conseillers, des infirmières ou d'autres spécialistes, ces programmes spécialisés sont décrits en détail dans le plan axé sur l'élève (par exemple, plan d'adaptation, plan éducatif personnalisé, plan de soins de santé personnalisé) et correspondent à la formation ou au développement des compétences des auxiliaires d'enseignement.

Le tableau 2 donne des exemples de compétences qui peuvent être exigées d'un auxiliaire d'enseignement pour qu'il soit en mesure d'aider les élèves à accéder aux programmes d'éducation appropriés à l'école.

Le tableau 3 fournit des liens vers des ressources additionnelles et des services spécialisés pour renforcer les ensembles de compétences.

Tableau 2 – Exemples des responsabilités de l’auxiliaire d’enseignement dans la planification axée sur les élèves*

| Domaine | Compétences |
|-----------------------------|--|
| Apprentissage socioaffectif | <ul style="list-style-type: none"> • modeler et renforcer systématiquement les connaissances, les compétences et les comportements socioémotionnels positifs déterminés dans le plan axé sur l’élève (par exemple, prendre son tour, écouter, faire preuve d’empathie) • modeler et mettre en œuvre systématiquement les stratégies et les processus de régulation décrits dans le plan axé sur l’élève • surveiller et consigner, au besoin, les signes verbaux et non verbaux de régulation ou de dysrégulation émotionnelle • réagir de manière proactive aux changements de comportement en utilisant des stratégies prédéterminées axées sur l’élève afin d’éviter toute nouvelle dysrégulation ou escalade |
| Bien-être physique** | <ul style="list-style-type: none"> • positionner et sécuriser les élèves de manière appropriée dans l’équipement • faire fonctionner un appareil de levage pour fauteuil roulant de façon sécuritaire et appropriée pour déplacer un élève d’un fauteuil roulant ou d’un cadre de verticalisation à des toilettes, une chaise d’aisance ou une table à langer • transférer ou placer les élèves dans l’équipement ou les en sortir au moyen de techniques sécuritaires et appropriées • montrer aux élèves comment utiliser les équipements d’assistance et d’adaptation et les aider à les utiliser de manière sûre et appropriée (par exemple, une marchette, un cadre de verticalisation, des appareils orthopédiques, un vélo, une poussette, un fauteuil roulant adapté ou motorisé, une chaise de classe adaptée) • utiliser des stratégies et des techniques pour faciliter la marche ou le mouvement autonome • mettre en œuvre des programmes de renforcement et de développement de l’équilibre • utiliser des stratégies et des techniques d’étirement de certains muscles, des activités de renforcement et des programmes d’amélioration du développement physique • utiliser des stratégies et des techniques appropriées pour aider les élèves à s’asseoir par terre ou à un bureau |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> • enregistrer avec précision les productions sonores, vocales et langagières de l’élève dans un format approprié • adapter son langage parlé aux capacités et aux besoins de l’élève • modeler et utiliser des stratégies et des techniques pour développer et renforcer la production et la compréhension du langage • modeler, faciliter et appuyer l’utilisation par l’élève d’appareils de suppléance à la communication ou de communication auxiliaire (traditionnels et de haute technologie) • maintenir des applications numériques et programmer des appareils de suppléance à la communication ou de communication auxiliaire et effectuer des opérations de dépannage • soutenir l’élaboration et mettre en œuvre l’utilisation de matériel de communication (par exemple, livres d’articulation, horaires tactiles, histoires sociales) |

**Il est essentiel de préserver la dignité de l’élève lorsqu’on lui fournit une assistance personnelle.*

*** Les auxiliaires d’enseignement doivent être physiquement capables d’effectuer de façon sécuritaire les activités qui exigent de lever les élèves ou de les transférer d’un endroit à un autre.*

| Domaine | Compétences |
|--------------------|--|
| Soins personnels** | <ul style="list-style-type: none"> • maintenir le bien-être physique des élèves en s’occupant de manière proactive de leurs soins personnels • modeler et préserver la vie privée, la dignité et le consentement lors de la prestation de soins • positionner les élèves et les aider pour la toilette, l’alimentation ou l’habillage en suivant des lignes directrices appropriées en matière de sécurité et de respect • changer les couches ou d’autres produits d’hygiène personnelle en utilisant des techniques de positionnement et de relaxation appropriées et sécuritaires |

**Il est essentiel de préserver la dignité de l’élève lorsqu’on lui fournit une assistance personnelle.*

*** Les auxiliaires d’enseignement doivent être physiquement capables d’effectuer de façon sécuritaire les activités qui exigent de lever les élèves ou de les transférer d’un endroit à un autre.*

Tableau 3 – Ressources

| Domaine | Ressources |
|--------------------------------|--|
| Apprentissage socioémotionnel | <p>Écoles sûres et accueillantes</p> <p>Le ministère de l’Éducation et de l’Apprentissage de la petite enfance du Manitoba est déterminé à aider les écoles dans leur travail de planification visant à offrir des milieux d’apprentissage sécuritaires pour tous les enfants et les jeunes.</p> <p>Avec les parents et tuteurs comme partenaires, le personnel éducatif fait tout son possible pour que les enfants et les jeunes se sentent en sécurité, confiants et capables dans leurs interactions avec autrui et dans leur apprentissage.</p> <p>Ce site Web présente une vue d’ensemble des initiatives du Manitoba ainsi que des liens et des ressources connexes pour les parents et tuteurs, les élèves et le personnel éducatif.</p> <p>www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/index.html</p> |
| Élèves aveugles ou malvoyants | <p>Services pour les élèves aveugles ou malvoyants</p> <p>Le ministère de l’Éducation et de l’Apprentissage de la petite enfance du Manitoba fournit des services de soutien dans toute la province aux élèves aveugles ou malvoyants. Exemples : soutien axé sur l’élève pour l’enseignement direct en braille, technologie d’assistance et soutien consultatif offerts aux équipes scolaires pour les élèves ayant des déficiences visuelles. Les conseillers pour les élèves aveugles ou malvoyants travaillent avec les élèves, les écoles et les familles pour soutenir le programme d’études manitobain conçu pour les élèves aveugles ou malvoyants afin d’assurer leur participation active à l’école, à la maison et au sein de la communauté.</p> <p>www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/aveugles/index.html</p> |
| Élèves sourds et malentendants | <p>Services à l’intention des élèves sourds ou malentendants</p> <p>Cette page Web donne un aperçu des services et des ressources du Manitoba mis à la disposition des élèves sourds et malentendants.</p> <p>www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/sourds/index.html</p> |

| Domaine | Ressources |
|----------------|--|
| Sécurité | <p>Certification « Respect à l'école » La certification du programme Respect à l'école est offerte dans le cadre d'un partenariat entre Respect Group Inc. et la Province du Manitoba. https://mbed-school.respectgroupinc.com</p> <p>Approche à faible niveau de stimulation L'Autism Awareness Centre Inc. offre un cours de formation des formateurs sur l'approche à faible niveau de stimulation (low arousal approach), à Winnipeg. https://autismawarenesscentre.com/shop/conferences-training/training/low-arousal-approach-train-the-trainer-course-winnipeg-mb-2024/</p> <p>Working Effectively with Violent and Aggressive States (WEVAS) WEVAS propose des cours qui offrent des stratégies pour rétablir la sécurité, le calme et la sérénité en soi et dans son environnement. www.wevas.net/fr</p> <p>Intervention non violente en situation de crise Le Crisis Prevention Institute propose des programmes de formation à la certification d'instructeur en intervention non violente en situation de crise pour aider à prévenir et à désamorcer les comportements à risque moyen ou élevé. www.crisisprevention.com/Our-Programs/Nonviolent-Crisis-Intervention</p> |
| Soins de santé | <p>Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS) Le Système aide les enfants ayant des besoins particuliers en matière de santé à participer en toute sécurité aux programmes communautaires admissibles. Le Système standardise la façon de classer les soins de santé – en fonction de leur complexité – et d'établir le niveau de compétence exigé du personnel qui soutient les enfants ayant des besoins particuliers en matière de santé. Les procédures ou les besoins en matière de soins de santé URIS – groupe B peuvent être confiés à un personnel non médical formé et supervisé par une infirmière autorisée. www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/uris/groupe_b.html</p> <p>Pratiques de base – Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles Ces lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections ont été élaborées pour servir de référence normalisée au personnel des établissements de garde d'enfants, des écoles et des divisions scolaires ainsi qu'aux conseils d'administration, aux inspecteurs de la santé publique et aux coordonnateurs des services de garderie, afin de contribuer à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des élèves et du personnel dans des situations où les germes peuvent se propager. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/pratiques_base.pdf</p> |

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION (ATA). « Teachers and Educational Assistants: Roles and Responsibilities », série de guides de l'enseignant, ATA, 2000, rév. 2021.
- BLAIS, Joanna, et Kevin VAN CAMP. « A History of Special Education in Manitoba Schools », *Education Manitoba*, vol. 3, n° 3, 2005, pp. 4-5.
- CAUSTON, Julie, et Kate MACLEOD. *The Paraprofessional's Handbook for Effective Support in Inclusive Classrooms*, Brookes Publishing, 2020.
- CAUSTON-THEOHARIS, Julie. « The Golden Rule of Providing Support in Inclusive Classrooms: Support Others as You Would Wish to Be Supported », *Teaching Exceptional Children*, vol. 42, n° 2, 2009.
- Association pour l'intégration communautaire — Manitoba. *A Parent's Guide to Inclusive Education*, 4^e éd., Province du Manitoba, 2013. Consultable à www.aclmb.ca/files/P2IE.pdf.
- DUCHESNE, Hermann, et Angéla AUCOIN. « Évolution des lois, règlements et politiques en matière d'inclusion scolaire au Manitoba : une analyse critique des directives administratives », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n° 2, 2011, pp. 50–70.
- ELK ISLAND PUBLIC SCHOOLS (EIPS). *Collaborative Teams in the Classroom*, EIPS, 2013. Consultable à erlc.ca/documents/collaborative_teams_in_the_classroom_2013-10-08.pdf.
- GIANGRECO, Michael F. « Maslow's Hammer: Teacher Assistant Research and Inclusive Practices at a Crossroads », *European Journal of Special Needs Education*, vol. 36, n° 2, 2021, pp. 278-293.
- GIANGRECO, Michael F., et Jesse C. SUTER. « Precarious or Purposeful? Proactively Building Inclusive Special Education Service Delivery on Solid Ground », *Inclusion*, vol. 3, n° 3, 2015, pp. 112–131.
- LUTFIYYA, Zana, et John VAN WALLEGHEM. « Educational Provisions for Students with Exceptional Learning Needs in Manitoba », *Exceptionality Education Canada*, vol. 11, n° 2–3, 2001, pp. 79–98.
- MANITOBA. Règlement sur les personnes chargées du soin et de la garde des élèves, R.M. 23/2000, Loi sur l'administration scolaire, C.P.L.M c. E 10. Consultable à <https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/pdf-regs.php?reg=23/2000>.
- ÉDUCATION MANITOBA. *Les auxiliaires d'enseignement dans les écoles du Manitoba*, Province du Manitoba, 2009.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU MANITOBA. *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion — Un manuel pour les orthopédagogues des écoles du Manitoba*, Province du Manitoba, 2014. Consultable à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/soutien/orthopedagogues/index.html.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE DE LA PETITE ENFANCE. *Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage — Un cadre politique en matière d'éducation autochtone*, Province du Manitoba, 2022. Consultable à www.edu.gov.mb.ca/eea/mamahtawisiwin.html.
- Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba*, Province du Manitoba, 2022. Consultable à www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep_fr.pdf.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DU MANITOBA. *A Foundation for Excellence*. *Renewing Education: New Directions Series*, Province du Manitoba, 1995.
- Special Education in Manitoba: Policy and Procedural Guidelines for the Education of Students with Special Needs in the Public School System*, Province du Manitoba, 1989.
- Plan éducatif personnalisé — Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP*, Province du Manitoba, 2010. Consultable à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/docs/document_complet.pdf.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA JEUNESSE. *Suivi de l'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté : Propositions en vue de l'établissement d'un cadre de politique, de responsabilisation et de financement*. Province du Manitoba, 2001. Consultable (en anglais) à www.edu.gov.mb.ca/k12/specedu/aep/pdf/long.pdf.
- MANITOBA TEACHERS' SOCIETY. *Enseignants.es et aides-enseignants.es – Rôles et responsabilités*, The Manitoba Teachers' Society, 2004, rév. 2019. Consultable à www.mbteach.org/pdfs/hb/HB-TandEA_Manual_FRE.pdf.
- CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE. *Vers la création d'un système d'éducation inclusif de la maternelle à la 12^e année au Manitoba : aider nos divers apprenants à réaliser leur plein potentiel*, Province du Manitoba, 2022. Consultable à www.edu.gov.mb.ca/ed/docs/rapports/systeme_education_inclusif.pdf.
- PROACTIVE INFORMATION SERVICES INC. *The Manitoba Special Education Review*. Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1999.
- SHARMA, Umesh, et Spencer J. SALEND. « Teaching Assistants in Inclusive Classrooms: A Systematic Analysis of the International Research », *Australian Journal of Teacher Education*, vol. 41, n° 8, 2016. Consultable à <https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1118379.pdf>.
- STOCKALL, Nancy S. « When an Aide Really Becomes an Aid; Providing Professional Development for Special Education Paraprofessionals », *Teaching Exceptional Children*, vol. 46, n° 6, 2014, pp. 197–205.
- THAMES VALLEY DISTRICT SCHOOL BOARD (TVDSB). « The Role of the Educational Assistant », TVDSB (London, Ontario), s.d. Consultable à www.tvdsb.ca/en/programs/resources/Documents/SpecialEducation/Role-of-EA-guide_11-x-17-booklet-.pdf.